

D 2025-013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le 4 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 28 février 2025

**Présents** : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

**Absents excusés** : Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Amandine PAGET

**Absent** : Céline ROCH EUVRARD

**Assiste à la réunion** : Laetitia ACHARD et Christophe MAREC

**Secrétaire de séance** : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 9	Ne prend pas part au vote : 1, Le Maire
Nombre de membres présents : 7	Votes pour : 7
Nombre de suffrage exprimés : 7	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

**Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)**

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'Aillon Le Jeune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

Berger  
Levroult

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

ID: 073-217300045-20250304-D2025013-DE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 261 300,05	1 577 634,16	5 938 934,21
	Recettes réalisées (1)	B	604 995,64	1 577 774,21	2 482 769,85
	Restes à réaliser	C	1 334 608,10	0,00	1 334 609,10
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 834 460,46	1 472 213,68	4 306 674,14
	Dépenses réalisées (1)	E	1 330 059,31	1 364 500,34	2 694 559,65
	Restes à réaliser	F	1 344 510,43	0,00	1 344 510,43
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-425 062,67	213 273,87	-211 788,80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 262 725,21	93 664,42	1 356 589,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	837 662,54	307 138,29	1 144 800,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-10 011,33	0,00	-10 011,33
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	827 651,21	307 138,29	1 134 789,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,  
Monsieur Le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'Aillon Le Jeune,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET

PAGET Amandine	
CHALAMEL Odile	
ELBURY Marc	
GALENE Pierre-Dominique	
GINOLIN Jérôme	pouvoir Amandine PAGET
GINOLIN Pascal	
ROCH BUVRARD Céline	
SCIASCIA Mathieu	
TICHKIEWITCH Serge	